

ADMINISTRATION COMMUNALE DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n°: PEU/2025/1 / AD ENQUETE PUBLIQUE Du 11/04/2025 au 28/04/2025

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de SA SADAPS BARDAHL ADDITIVES & LUBRICANTS rue du Mont des Carliers 3 à 7522 Blandain, en vue d'obtenir le permis unique pour un bien sis rue du Mont des Carliers 3 à 7522 Blandain cadastré Tournai, 29ème Division (Blandain), section D n° 178 F, 174 F, 174 X et ayant pour objet : "Etendre les activités d'un établissement spécialisé dans la production d'additifs, de lubrifiants, d'adhésifs et de produits d'entretien à savoir :

- réaménager un bâtiment existant, la construction d'un entrepôt ainsi; que la construction d'un parking, de quais de déchargement et d'une zone de manœuvre pour camions (dalles bétonnées) (volet urbanisme);
- réorganiser des zones de stockage (dont le déplacement de certains dépôts dans les nouveaux bâtiments (volet environnement) ;
- exploiter une unité de plasma pour le traitement des huiles végétales (volet environnement) ".

La demande entre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 6° du CODT (Périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, conformément à l'article 81§2, alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont compétents pour statuer sur la présente demande.

A l'examen du dossier de demande, il apparaît qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

S'agissant d'un établissement SEVESO, les délais de procédure sont ceux des établissements de classe 1.

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu et date	Les observations écrites peuvent être adressées à :
de la demande	de l'enquête	de clôture de l'enquête	
Le 04/04/2025	Le 11/04/2025	Lieu: Service urbanisme (avenue de Maire, 175 (entrée via la rue Lefebvre Caters) Date de clôture: 28/04/2025 Heure de clôture: 14 h 15 à 14 h 30	Par courrier ordinaire: rue Saint Martin, 52 7500 TOURNAI ou Par courrier électronique:

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être <u>consulté</u> à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, <u>UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</u>, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, au service urbanisme – avenue de Maire, 175 (entrée via la rue Lefebvre Caters) : du lundi au vendredi (<u>sauf le jeudi</u>) de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi et le vendredi de 13 h 45 à 15 h 45 et le <u>lundi 14/04/2025 de 16 h 00 à 20 h 00</u>

Les rendez-vous sont à prendre au plus tard 24h à l'avance soit par téléphone au 069/33.23.14, soit par mail à service.urbanisme@tournai.be, soit via mytournai.be

Pour les rendez-vous du lundi ceux-ci doivent être pris pour le vendredi qui précède à 15 h 30 au plus tard.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 11/04/2025.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies <u>UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</u> (Les modalités sont identiques à celles décrites ci-dessus) par l'agent communal délégué à cet effet. (Tél. 069/33.23.14 ou service.urbanisme@tournai.be).

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention : PEU/2025/1 - AD.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- du demandeur: SA SADAPS BARDAHL ADDITIVES & LUBRICANTS
- du fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie DGO3-DPA Tél. 065/32.82.00
- du fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie-DGO4 Tél 065/32.80.11

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD).

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation).

Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1^{er}, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV. 22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai - Rue Saint-Martin 52 -7500 Tournai.

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : <u>DPO@tournai.be</u> ou via le portail E-guichet accessible sur le site de la Ville de Tournai : <u>www.tournai.be/protection-donnees</u> (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT (S) Marie Christine MARGHEM